

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20241217-2024-71-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024

Publication : 19/12/2024

OBJET :
Seine-Bassée –
Autorisation de
programme relative à
l'évaluation et au retour
d'expérience du site
pilote

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le quatre décembre, se sont réunis à 10h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e. Conformément à l'article 9.5 des statuts de l'Établissement et selon les modalités fixées par la délibération du Comité syndical n°2021-76/CS du 9 novembre 2021, la réunion était accessible en visioconférence.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Vincent BEDU,

Philippe GOUJON,

Patrice LECLERC,

Au titre du Conseil de Paris :

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Denis LARGHERO,

En téléconférence :

Josiane FISCHER,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Frédéric MOLOSSI,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En téléconférence :

Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Jean-Michel VIART

En téléconférence :

Philippe GUNDALL,

Au titre de l'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Régis SARAZIN

Nombre des membres
composant le
Comité syndical 31

En exercice..... 31

Présents à la
Séance 13

Représentés
par mandat 6

Absents 12

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :
Annie DUCHENE

Étaient absents excusés :

*Sylvain BERRIOS,
Sylvain RAIFAUD,
François VAUGLIN,
David ALPHAND,
Jean-Noël AQUA,
Pierre RABADAN,
Pénélope KOMITÉS,
Dan LERT,
Jérôme LORIAU,
Magalie THIBAULT,
Mohamed CHIKOUCHE,
Laurence COULON,*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*François-Marie DIDIER donne pouvoir à François-Marie DIDIER
Christophe NAJDOVSKI donne pouvoir à Patrick OLLIER
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Bélaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Frédéric MOLOSSI
Jean-Michel BLUTEAU donne pouvoir à Patrick OLLIER
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur LARGHERO a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Au début de l'année 2025, Seine Grands Lacs, maître d'ouvrage de la construction du casier pilote de La Bassée réalisera la mise en eau test de cet ouvrage, étape finale de réception des travaux. Cet ouvrage de protection contre les inondations est le 5^{ème} ouvrage géré par Seine Grands Lacs qui exploite déjà les 4 lacs-réservoirs du bassin versant Seine-amont. Plus de 100 ha de zones naturelles ont été restaurées dans le cadre de ce projet Seine-Bassée dont la moitié dans le cadre de mesures compensatoires à l'intérieur du casier. Seine Grands Lacs, qui a assuré les phases de conception et de travaux du casier pilote et qui va l'exploiter courant 2025, s'est engagé, à la suite du grand débat public et des concertations menées, à réaliser les deux actions suivantes :

- **l'évaluation globale et complète du projet** sur différents points de vue : technique (performance de l'ouvrage), organisationnel (efficacité), financier et sociétal (impact sur le territoire) ; tout au long des différentes étapes (conception, concertation, travaux, mise en eau test, exploitation, interception d'une crue) depuis la décision de le réaliser au sein de Seine Grands Lacs en 2018. Cette évaluation est un retour d'expérience exhaustif, passage obligé pour pouvoir ensuite s'engager sur un nouveau plan d'actions visant à poursuivre l'ambition de tous les acteurs en Ile de France : réduire la vulnérabilité de la Région Ile de France face aux risques de crues majeures et améliorer sa résilience. Cette évaluation doit porter sur tous les ouvrages et équipements qui constituent le casier pilote Seine-Bassée, ouvrage de gestion dynamique d'une crue majeure de l'Yonne ; les zones ayant été restaurées par des travaux de génie écologique dans le cadre de mesures compensatoires ou d'actions de valorisation écologique. L'analyse multicritères réalisée en 2019 dans le cadre de la labellisation du projet à la Commission mixte Inondation sera également mise à jour.
- **Le suivi environnemental et l'évaluation scientifique des espaces restaurés** (plus de 100 ha) **dans le cadre des mesures compensatoires et de valorisation écologique.** En référence à l'analyse environnementale, des inventaires de la biodiversité seront réalisés à partir de janvier 2025, chaque année jusqu'à 2030, puis tous les 5 ans pendant 25 ans. Ces mesures permettront de vérifier que les plans de gestion de ces espaces permettent de maintenir les bénéfices écologiques. Ceux-ci seront éventuellement modifiés si nécessaire afin de garantir au territoire les gains attendus en terme de restauration de la biodiversité. Un comité scientifique sera mis en place début 2025 pour suivre les suivis scientifiques réalisés. Seine Grands Lacs fait appel à un Bureau d'études expert pour la réalisation de ces inventaires écologiques.

Par ailleurs, en relation avec ces évaluations, il apparaît également pertinent d'actualiser une **étude hydrologique et hydraulique : "Amélioration de la protection du bassin versant Seine amont face aux risques climatiques"** ; l'objectif de ce travail scientifique sera de mettre à jour, dans un contexte de changement climatique, la modélisation hydrologique et hydraulique du bassin versant Seine-amont en intégrant le casier pilote Seine-Bassée et les différentes Zones d'expansion des crues (ZEC) réalisées ces dernières années dans le but d'identifier les zones à fort potentiel pour la réalisation de nouveaux ouvrages de protection contre les inondations telles que des ZEC à restaurer ou des ZEC artificielles avec sur-inondation avec des ouvrages dans le lit mineur. De plus, dans le cadre de cette étude, les potentialités de disposer d'ouvrages à double fonction, lutte contre les inondations et gestion des sécheresses sévères seront étudiées en analysant la faisabilité de pouvoir infiltrer dans les nappes souterraines (nappe de craie) en période hivernale.

Financements

Les actions devant être conduites dans le cadre de l'évaluation du casier pilote ont été intégrées au second PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes à travers l'action 6.353. Le financement attendu est de **50%** des dépenses éligibles.

Des compléments de financements seront recherchés auprès de nos partenaires financiers tels que la Métropole du Grand Paris, l'agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Ile de France et des fonds européens.

Afin de mener à bien toutes ces actions, il est proposé au Comité syndical de Seine Grands Lacs, la création d'une autorisation de programme (AP) dénommée « évaluation et retour d'expérience du site pilote » avec un montant de 2 420 000 € .

Ce montant doit permettre d'engager les premières actions et marchés dès le 1^{er} semestre 2025.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la délibération 2023-27/CS portant les subventions à inscrire au second PAPI de la Seine et Marne franciliennes 2023-2029 ;

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

VU la communication 2019-3/11 du 24 mai 2019 relative au plan pluriannuel d'investissement de l'EPTB SGL ;

VU le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2025 ;

VU le budget primitif 2025 de l'Établissement ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE**, dans le cadre du vote du budget primitif 2025, la création de l'autorisation de programme relative à l'évaluation et au retour d'expérience du casier pilote de la Bassée pour un montant de 2 420 000 € ;

Article 2 : **DONNE** mandat au président de Seine Grands Lacs pour solliciter auprès des financeurs possibles, notamment État, Europe, agence de l'eau Seine-Normandie et Métropole du Grand Paris, les subventions pour financer ces études ;

Article 3 : **PRÉCISE** la répartition des crédits de paiements (CP) comme suit :

- ✓ Gestion 2025 : 478 000 €
- ✓ Gestion 2026 : 971 000 €
- ✓ Gestion 2027 : 971 000 €

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre

Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr